



EUROPEAN UNION

Conseil permanent de l'OSCE No. 1410 Vienne, le 9 février 2023

Déclaration de l'Union européenne sur les développements en cours autour du corridor de Latchine et les préoccupations humanitaires

1. L'Union européenne reste extrêmement préoccupée par la poursuite des entraves mises à la libre circulation le long du corridor de Latchine. Elle s'alarme des conséquences humanitaires et sécuritaires potentiellement graves pour la population du Haut-Karabakh posées par cette situation qui se prolonge depuis presque deux mois.
2. L'Union européenne réitère son appel aux autorités azerbaïdjanaises à garantir la liberté et la sécurité de circulation le long du corridor de Latchine, conformément à la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020. Les restrictions en place causent une détresse importante à la population locale et suscitent des préoccupations humanitaires.
3. L'Union européenne souligne également l'urgence de la reprise de tous les approvisionnements en énergie et des services de télécommunications à la population locale touchée. Elle réitère sa vive inquiétude face aux dernières coupures de l'approvisionnement en gaz du Haut-Karabakh, en particulier dans les conditions météorologiques hivernales actuelles. Elle demande à l'Azerbaïdjan d'assurer un approvisionnement en gaz ininterrompu. De même, elle souligne l'urgence de faciliter et d'autoriser les travaux de réparation nécessaires sur le réseau électrique afin d'éviter de nouvelles coupures pour la population locale. L'Union européenne demande également à l'Azerbaïdjan de veiller à ce que les services de télécommunications vers le Haut-Karabakh restent ininterrompus.

4. L'Union européenne réaffirme que tous les différends doivent être traités par la négociation loin de tout fait accompli sur le terrain. Elle demande instamment que tous les engagements pris tant au titre des déclarations trilatérales que de la déclaration quadrilatérale de Prague, et également dans le cadre des efforts de médiation conduits notamment sous les auspices du Président du Conseil européen Charles Michel et du Secrétaire d'Etat Anthony Blinken, soient pleinement et de bonne foi mis en œuvre.

5. L'Union européenne reste pour sa part déterminée à aider à surmonter les tensions et à poursuivre son engagement en faveur d'une paix et d'une sécurité durables dans le Caucase du Sud. C'est à cette fin qu'elle a décidé le 23 janvier dernier, à la demande du gouvernement arménien et en toute transparence avec le gouvernement azerbaïdjanais, du déploiement d'une mission civile pour contribuer à la stabilité dans les zones frontalières de l'Arménie, à l'instauration d'un climat de confiance sur le terrain et à la création d'un environnement propice aux efforts de normalisation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan qu'elle continuera de soutenir en lien avec ses partenaires internationaux, y compris avec l'OSCE.

La Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et la Bosnie-Herzégovine* pays candidats; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et la Bosnie-Herzégovine continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.